

# LE MARIAGE FORCÉ

## Qu'entend-on par mariage forcé ?

Le mariage forcé désigne un mariage dans lequel l'un ou les deux conjoints n'acceptent pas librement (consentement) le mariage et où une certaine forme de pressions (coercition) est exercée.

Ces pressions peuvent prendre de nombreuses formes et peuvent être d'ordre physique, émotionnel, psychologique et financier. Ces pressions peuvent impliquer des tromperies, des menaces, le chantage ou des actes de harcèlement.

Les personnes impliquées subissent souvent des pressions considérables pour se conformer aux souhaits de la famille et de la communauté. Les pressions qui forcent une personne à se marier ne sont pas nécessairement dirigées contre cette personne et peuvent inclure des situations dans lesquelles des menaces sont proférées à l'encontre de la personne ou d'autres personnes si elles n'acceptent pas le mariage.

Une union peut également être un mariage forcé si une personne n'est pas capable de donner librement son accord, par exemple est un enfant ou un adulte souffrant de troubles mentaux.

Un mariage forcé est différent d'un mariage arrangé. Dans un mariage arrangé, les deux parties consentent au mariage.

## Quels droits/mesures de protection protègent les personnes contre un mariage forcé ?

En Écosse, la loi offre des protections civiles et pénales contre le mariage forcé.

### Infraction pénale

En Écosse, le fait de forcer une personne à se marier sans son accord total et volontaire (consentement) constitue une infraction pénale. Cela signifie que l'utilisation de menaces, de contraintes ou de violence pour obliger une autre personne à se marier constitue une infraction pénale.

Le fait de leurrer une personne ou d'utiliser toute forme de tromperie pour l'amener à quitter le Royaume-Uni et à se rendre dans un autre pays, dans l'intention de forcer cette personne à se marier constitue également un crime.

La loi est applicable même si ces pressions sont exercées en dehors du Royaume-Uni par ou à l'encontre d'un ressortissant britannique, ou par ou à l'encontre d'une personne résidant habituellement en Écosse. Cela signifie ces pressions constituent également une infraction au regard du droit écossais et celle-ci peut être jugée par les tribunaux écossais.

Les sanctions encourues comprennent une peine de de prison, une amende, ou les deux.

### Les droits des femmes lors d'un signalement à la police

De nombreux obstacles peuvent empêcher une personne de parler de ce qui se passe. Il est important de savoir que vous avez des droits lorsque vous

signalez un mariage forcé, ou d'autres types de crimes, à la police. Une femme peut demander que certaines mesures soient prises, dont notamment :

- Vous pouvez demander de parler à un agent de police masculin ou féminin, si cela vous permet de vous sentir plus à l'aise. Cette demande devrait être respectée, sauf en cas de circonstances exceptionnelles.
- Vous pouvez demander à faire votre déclaration dans un lieu où vous vous sentez à l'aise.
- Vous pouvez demander qu'une personne vous accompagne pour vous soutenir (à condition qu'elle ne n'ait pas le statut de témoin).
- Vous pouvez demander à parler à un agent en civil si vous craignez qu'un agent en uniforme se présente à votre domicile et qu'il puisse être vu.
- Vous pouvez demander la présence d'un interprète et la traduction de certains documents s'ils sont nécessaires à votre participation à l'enquête.
- Vous avez droit à un soutien, notamment l'accès à des services de soutien (même si vous ne faites pas de signalement à la police).

### **Protection civile**

Le droit civil écossais prévoit également une protection contre le mariage forcé.

Le *Forced Marriage (Protection and Jurisdiction) (Scotland) Act 2011* (Loi écossaise de 2011 sur le mariage forcé (protection et compétence) a introduit les ordonnances de protection contre le mariage forcé (*Forced Marriage Protection Orders* ou FMPO).

Ces types d'ordonnances sont accordés par les tribunaux civils, et non par les tribunaux pénaux.

Une FMPO peut être mise en application en même temps qu'une enquête ou que des poursuites pénales.

### **Quelle protection est apportée par une FMPO ?**

Une FMPO est adaptée aux besoins de la personne concernée. Une ordonnance peut :

- Empêcher un mariage forcé d'avoir lieu.
- Mettre en place des mesures visant à vous protéger si le mariage forcé a déjà eu lieu.
- Inclure des mesures telles que placer une personne protégée en un lieu sûr, et présenter des documents, tels que des passeports, au tribunal.
- Être accordée très rapidement pour une protection immédiate (appelée dans ce cas une « ordonnance provisoire »).
- Être applicable à des pressions exercées en dehors ainsi qu'au sein de l'Écosse.
- Être applicable à une personne qui contraint ou tente de contraindre une autre personne à un mariage forcé, ainsi qu'à d'autres personnes susceptibles d'aider ou d'encourager la personne exerçant la contrainte.

Toute violation d'une FMPO constitue une infraction pénale et la police peut arrêter le contrevenant pour cette infraction et ceci sans mandat.

Le tribunal examinera si l'ordonnance est nécessaire pour protéger une personne contre un mariage forcé.

### Conseils et soutien disponibles

Le Scottish Women's Rights Centre offre gratuitement des informations juridiques, une représentation et une défense des droits des femmes victimes de violence en Écosse.

- Assistance téléphonique : 08088 010 789
- Site web : <https://www.scottishwomensrightscentre.org.uk/>

**Scottish Domestic Abuse and Forced Marriage Helpline** (Assistance téléphonique pour les victimes de violence conjugales et de mariage forcé en Écosse) : 0800 027 1234 (24/7, les appels sont gratuits et confidentiels).

**l'Unité contre le Mariage forcé (Forced Marriage Unit, FMU)**, est ouverte du lundi au vendredi de 9h à 17h et peut offrir des conseils spécialisés sur les mesures à prendre :

- 020 7008 0151
- De l'étranger : +44 (0)20 7008 0151
- En dehors des heures ouvrables : 020 7008 1500 (demander le Global Response Centre).
- Site web : [fmu@fco.gov.uk](mailto:fmu@fco.gov.uk)

**Assistance téléphonique de Rape Crisis Scotland** (pour les victimes de violences sexuelles) : 08088 01 03 02 (de 17h à minuit).

**Soutien et informations concernant les violences dites « d'honneur » et le mariage forcé :**

- Shakti Women's Aid – 0131 475 2399
- Hemat Gryffe Women's Aid – 0141 353 0859
- Amina, MWRC – Assistance téléphonique : 0808 801 0301